

| Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Bourgogne Franche-Comté | | |
|---|--|-------------------------|
| AVIS N° 2021 – 24 | | |
| Date validation officielle : 10/12/2021 | Objet : Liste régionale des espèces déterminantes ZNIEFF et données sensibles SINP Sigogne Mollusques | Vote : unanimité |

Consultation écrite des membres du CSRPN

Le CSRPN est saisi par la DREAL pour la validation de la liste régionale Bourgogne-Franche-Comté des espèces déterminantes et données sensibles pour les mollusques.

Le CSRPN a été destinataire le 16 novembre 2021 de la note méthodologique et de la liste proposée.

Considérant :

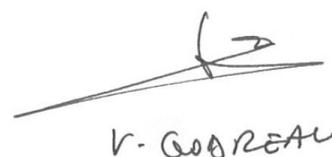
- que cette liste respecte le guide méthodologique national pour l'inventaire en continu des ZNIEFF (2014) ;
- que cette liste a bénéficié de la collaboration d'experts du domaine ;
- les avis CSRPN :
 - 2018-13 du 11 décembre 2018 sur les listes d'espèces déterminantes à échelle BFC,
 - 2019-01 du 21 mars 2019 sur la méthodologie (arbre de déterminance) pour sélectionner les espèces jugées déterminantes ;
- les remarques du groupe de travail du 4 septembre 2020 et notamment qu'une espèce déterminante n'entraîne pas forcément à elle seule la création d'une ZNIEFF ;
- le portage du SINP régional par Sigogne Bourgogne-Franche-Comté ;
- les conditions de communication et de diffusion des données décrites dans le protocole du SINP NOR : TREL1704934N ;
- les principes d'habilitation des plateformes régionales du SINP validés le 04 juin 2018 par l'UMS Patrinat ;
- l'avis CSRPN n°2019-02 du 21/03/2019 sur la validation de la charte partenariale Sigogne ;
- que ces listes ont été établies en suivant le guide technique de définition et gestion des données sensibles sur la nature dans le cadre du SINP (2014) ;
- les CSRPN du 15 octobre 2020 et du 17 décembre 2020 ;
- les avis CSRPN 2020-10 du 17 décembre 2020 2021-09 du 24/06/2021 sur les listes régionales des données naturalistes sensibles (données d'occurrence de taxons) faune et flore ;
- l'importance de définir une liste régionale des espèces sensibles afin que cette sensibilité soit appliquée dans l'ensemble des outils d'accès aux données, actuels (exemple <https://openobs.mnhn.fr/>) et à venir ;
- que les listes seront révisées régulièrement au regard de l'évolution des connaissances sur les taxons, notamment de l'évolution des listes rouges régionales d'espèces menacées ;

Le CSRPN :

- souligne le travail de coordination de Julien RYELANDT et valide la liste des espèces déterminantes et données sensibles pour les Mollusques, telle que présentée en annexe de cet avis ;

Le CSRPN émet un avis favorable.

Le Président du CSRPN
Vincent GODREAU



V. GODREAU